

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 31

Artikel: Devant le juge de paix
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souliers ferrés n'avaient qu'une connaissance imparfaite des manœuvres et du lac.

Vers 1808, chargé de fagots de hêtre, et sans aucun lest, le *Perroquet* mit à la voile pour Ouchy. Le temps était beau ; mais la bise qui se lève souvent vers le soir est toujours assez forte sous le Dézaley, passage redouté. Il paraît que c'est en le franchissant que le brigantin chavira sens dessus-dessous. Le patron fut noyé, et un enfant de 12 ans était couché dans le *carcagnou*. Les deux bateliers restants ne pouvant lui porter aucun secours, se hâtèrent de sauter dans le navire et se rendirent à Cully, dont ils n'étaient pas très éloignés.

Il était onze heures de la nuit ; ils vinrent heurter à la maison de Gabriel Leyvraz, qui, sans être batelier, avait quelque habitude du lac. Leyvraz se fait expliquer les circonstances du brigantin, il apprend qu'allant à direction d'Ouchy, il a tourné sur son côté gauche ; que le *carcagnou* où est couché l'enfant étant placé dans le côté droit, on peut espérer qu'il n'est pas encore submergé ; la masse d'air contenue dans le bateau pouvait permettre à l'enfant de survivre encore quelques heures dans sa triste position. Leyvraz va frapper aux portes de deux citoyens qui ont quelque habitude de la navigation, leur fait part de ce qui est arrivé, se munir de crampons, d'un ciseau et de quelques autres outils ; puis, avec les deux bateliers qui sont venus réclamer son secours, vogue vers le *Perroquet*, qui surnageait encore à moitié.

On conçoit qu'il n'était pas facile de s'établir commodément sur les flancs du bateau renversé, mais enfin, toutes les difficultés vaincues, Leyvraz appelle l'enfant au travers de l'épaisseur du bois ; l'enfant répond et dit qu'il a le sentiment de sa position, mais qu'il respire librement.

Leyvraz le prévient qu'il va couper, au moyen d'un ciseau, une place suffisante à son passage, et que lorsque son travail sera assez avancé, il l'en prévient afin qu'il s'écarte du point à ouvrir, sauf à s'en rapprocher subitement au moment voulu.

Il n'y a que les acteurs de cette scène qui ont pu décrire les impressions qu'ils ont éprouvées à ce moment ; car, si, par malheur, un coup de ciseau imprudent avait provoqué la moindre fissure, l'air s'échappant, le bateau se fût enfoncé et tout était perdu. Tout alla bien, au contraire, grâce au sang-froid et à l'adresse de Leyvraz. Après avoir averti l'enfant que le moment suprême était arrivé, il donna sur la partie échan-crée du fond du bateau un grand coup de marteau, et plongeant rapidement son bras à travers l'ouverture, il saisit le petit prisonnier par les cheveux !...

L'enfant était sauvé !

Louis MONNET.

Crises. — Quand son mari lui refuse de l'argent, madame a l'habitude de se trouver mal. Le mari appelle cela des crises monétaires.

Chez le docteur. — Un malade, s'adressant au domestique :

— Quand puis-je être certain de rencontrer le docteur ?

— Tous les jours, de deux à quatre heures. C'est le moment de sa consultation et monsieur est certain de le trouver seul !

LE MOT DE LA FIN

Le ciel me préserve de jamais dire du mal du sexe féminin, de la femme, cet être adorable qui charme les yeux et le cœur, qui égaye et embellit la vie de l'homme et qui, seule, lui donne tout son prix. Mais, s'il faut se garder par dessus tout de dire du mal de la femme en général, on doit reconnaître que l'on

en pourrait souvent conter long sur quelques-unes d'entre elles en particulier. Celle dont parle cette histoire est justement une de ces dernières, qui semblent n'avoir été créées que tout exprès pour faire, par contraste, ressortir la grâce, le charme et les vertus de leurs sœurs.

Quand Jean-François épousa la Fanchette, il ne se doutait pas de ce qui l'attendait. Bon travailleur, possédant du bien au soleil, de caractère doux et un peu craintif, Jean-François s'était marié de bonne heure, croyant ainsi s'assurer une vie calme et paisible, ainsi qu'il l'avait toujours rêvée. Hélas ! pour lui, quelle déception ! La Fanchette, une fine mouche que tentait la fortune de Jean-François, avait su cacher son jeu avant la noce. Mais après, quel changement ! De caractère hautain, fière, autoritaire et sujette à de terribles accès de colère, la jeune femme rendit bientôt à son brave homme de mari la vie insupportable. Tout était pour elle prétexte à discussion, à criailleries et à disputes sans fin ; le pauvre Jean-François, de peur d'envenimer encore les choses, n'osait placer un mot... ce qui, du reste, eût été chose difficile, car, une fois partie, la Fanchette n'arrêtait pas.

Ce fut ainsi pendant trente ans, et pendant trente ans, jour après jour, le pauvre homme dut supporter les terribles colères de son irascible moitié. Puis, tout à coup, les « scènes » cessèrent : la Fanchette était morte subitement. On lui fit un bel enterrement, et son mari porta son deuil en toute conscience. Et alors seulement commença pour lui la vie calme et paisible qu'il avait espérée avant son mariage. On le voyait faire son petit train-train, toujours gai et plein de belle humeur, comme un homme qui, subitement délivré d'une lourde servitude, se voit rendu à la liberté.

Aussi, les gens du village ne se méprirent-ils point sur le sens de l'épithète suivante, que Jean-François fit graver sur la tombe de sa femme :

O vous tous qui l'avez connue,
Plaignez celui qui l'a perdue.

BERT-NET.

IL S'Y CONNAIT

Il est d'usage, à la chapelle de V., comme dans mainte autre église de village, que les fidèles soient nettement séparés selon le sexe : les hommes à droite de la chaire, les femmes à gauche. Or, au dernier sermon, deux des paroissiens se firent remarquer par leurs chuchotements interminables. Agacé, le pasteur s'interrompit pour blâmer en termes sévères la manie du babal.

— Permettez-moi, monsieur le pasteur, fit une femme qui s'était levée soudain, permettez-moi de vous faire remarquer que, cette fois-ci, le bruit ne part pas de notre côté.

— Tant mieux, répartit l'ecclésiastique, il cessera plus tôt.

A l'école du dimanche. — Le pasteur, à l'un de ses élèves :

— Voyons, Marc, ne savez-vous vraiment pas ce que fit Dieu, le premier jour de la création ?

Marc, qui était absent lorsque ce sujet fut traité :

— Le premier jour de la création, j'étais allé à Lausanne, avec mon père.

Devant le juge de paix. — Le juge :

— Votre voisine, Madame Maubec, vous accuse de répandre le bruit qu'elle a un gros trou à chacun de ses bas. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— J'ai à dire, monsieur le juge, que si ma voisine n'avait pas de trou à ses bas, elle ne pourrait pas les mettre, puisqu'elle ne saurait par où enfiler le pied.

LES CONSEILS DE L'ONCLE

On nous communique les couplets ci-après, écrits par un ami du *Conteur vaudois*, à l'occasion du mariage de sa nièce, et lus au dîner de noce :

Parents, amis, il est d'usage,
Quoique ça ne plaise pas toujours,
Entre la poire et le fromage,
De subir, hélas ! des discours.

Permettez donc que j'interpelle
Les époux un petit moment,
Car il faut que je leur rappelle
Du ménage les commandements.

Ma nièce, d'abord, souviens-toi
Que pour éviter les calottes
Il te faut laisser sous son toit
Ton mari porter les culottes.

Pour n'avoir pas de discussion
Finissant par des fâcheries,
Sois toujours de son opinion :
C'est la meilleure diplomatie.

Soigne la cuisine surtout,
Popote-lui des choses exquises.
D'un homme, hélas ! on obtient tout,
Quand on flatte sa gourmandise.

Il aime, ton maître et seigneur,
Lorsqu'il rentre de son usine,
Que d'affroliantes vapeurs
Viennent lui chatouiller les narines.

Quand il arrive, que tout soit prêt,
La soupe fumant sur la table ;
Que pantoufles, journal et bonnet
Soient présentés d'un air aimable.

Mais vous, mon neveu, si parfois
Votre soupe est un peu salée,
Dites : Ah ! chère femme, je vois
Q' tu m'aimes, la chose est prouvée.

Si le rôti sent le brûlon,
Si les trous rongent vos chaussettes,
Si votre veste est sans boutons,
Ne déchaînez pas de tempête.

Restez quand même calme et content,
Ne cassez pas votre vaisselle ;
Observez plutôt poliment
Que madame manque de cervelle.

Mais il faudra de vous aussi
Qu'on ne relève aucune plainte ;
Par exemple avec des amis
Ne pedez pas trop à la pinte.

Et maintenant faisons des vœux,
Aux époux trinquons à la ronde
Espérant bien que, grâce à eux,
On ne verra pas la fin du monde.

Et vous les mamans, les papas,
Dont je vois les yeux qui se mouillent,
Maintenant ne croyez-vous pas
Qu'entre les deux faut qu'ils s'débrouillent ?

Vous, les jeunes, qui enviez
Notre gentille mariée,
Je souhaite que vous trouviez
Des maris encore cette année.

A. W.

Un enfer. — Deux époux comparaissent devant le commissaire de police pour s'être battus sur la voie publique.

Un ami les accompagne.

— Avez-vous vu le commencement de la querelle ? demande le magistrat à l'ami.

— Oui, monsieur le commissaire : il y a environ deux ans !

— Comment deux ans ?

-- Oui, j'étais témoin à leur mariage !

En franchise. — La maman de Paul l'envoie porter une lettre à la poste. Paul revient avec les dix centimes qui devaient lui servir à acheter le timbre.

— Tu me rapportes mes deux sous ! Tu n'as donc pas mis ma lettre à la poste ?

— Si ! j'ai profité que l'employé regardait pas pour la fourrer dans la boîte !

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.